

Visioconférence

« Présentation du dispositif Accompagner les tiers-lieux »

Mardi 24 septembre 2024

Nous avons organisé une visioconférence de présentation du [dispositif d'accompagnement](#) déployé par France Tiers-Lieux et piloté par la Coopérative Tiers-Lieux en région. Cela afin d'informer les tiers-lieux des possibilités d'accompagnement proposés et de la manière dont ils peuvent mobiliser le dispositif.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participant.e.s au travers des questions qu'ils ou elles ont pu poser.

Objectifs

- Prendre connaissance du contenu et du cadre du programme d'accompagnement des tiers-lieux
- Échanges et questions / réponses au sujet du dispositif

Partenaires - intervenants

- Chloé Rivolet, Responsable animation territoriale à la Coopérative Tiers-Lieux

Grands axes évoqué

Cf présentation en annexe

Questions

Il est parfois difficile de répondre au [formulaire de candidatures](#) du fait de cas particuliers (par exemple, tiers-lieu est en construction mais il y a déjà un collectif et quelques activités présentes ; un bâtiment en cours de réhabilitation, usages identifiés, mais en phase de diagnostic des besoins en parallèle...) : **est-ce que cela peut être pénalisant dans l'étude de notre candidature ?**

A minima, pour être éligible, le tiers-lieu doit avoir une expérience d'au moins un an dans chacun des critères listés dans la slide 6.



Effectivement, le questionnaire est construit autour de questions fermées et ne s'adapte pas à tous les cas de figure de chaque tiers-lieu. Mais ce questionnaire a pour but de nous permettre d'identifier chaque tiers-lieu demandeur et de comprendre dans quelle situation il se trouve et quels sont ses besoins en accompagnement.

Par ailleurs, pour la plupart d'entre vous, nous connaissons vos projets et saurons venir chercher de l'information si elle manque.

Chaque demande est étudiée au cas par cas ; il s'agit de prendre ce questionnaire comme un préalable pour valider votre éligibilité au dispositif, au regard de vos besoins et des critères énoncés dans la présentation. Nous aurons ensuite l'occasion d'approfondir vos besoins lors de l'étape de diagnostic.

Quelle est la différence entre le DLA et votre dispositif d'accompagnement ?

Il ne s'agit pas des mêmes fonds et des mêmes opérateurs mais les principes sont assez similaires : une enveloppe nationale est allouée à des opérateurs locaux pour financer des prestations d'ingénierie auprès de structures de l'ESS pour le DLA, de tiers-lieux pour ce dispositif.

La différence principale c'est le nombre de jours dédiés à l'accompagnement qui est plus restreint dans ce dispositif que sur un DLA (ici 2,5 jours pour un accompagnement individuel contre 3-4 jours pour le DLA).

Un tiers-lieu peut solliciter un DLA et un accompagnement auprès de la Coop mais chaque demande de ce type sera étudiée avec les partenaires (DLA / Coop) pour s'assurer de la pertinence d'un double accompagnement.

Par ailleurs, nous recommandons d'être vigilant quant au trop plein d'accompagnement et la capacité d'absorption du tiers-lieu accompagné.

Est-ce que le dispositif s'adresse uniquement aux tiers-lieux en émergence ?

Non, pas uniquement ; le dispositif est totalement indiqué pour les tiers-lieux bien installés qui rencontrent des problématiques de développement par exemple, ou qui ont besoin d'aide pour passer un nouveau cap.

Au-delà de votre niveau de maturité, il convient surtout de bien identifier vos besoins en accompagnement et de nous en faire part de manière claire dans le questionnaire de candidatures.

Combien de personnes d'un même tiers-lieu peuvent participer à un compagnonnage ou accompagnement ?

Cela dépend du format :

- sur un accompagnement individuel ou du compagnonnage le prestataire va pouvoir s'adresser au collectif (idéalement le noyau dur donc a priori plutôt le conseil d'administration ou le bureau par exemple) ;



- sur l'accompagnement collectif on essaye de vous faire venir en binôme ou en trio mais il faut que ce binôme reste le même au fil des sessions (3 jours) pour garantir le suivi de l'accompagnement.

Le programme semble de courte durée avec une fin en juillet 2025 ; est ce que les accompagnements vont pouvoir se poursuivre au-delà juillet ?

Cela va dépendre des crédits de France Tiers-Lieux donc nous ne savons pas s'il sera prolongé / renouvelé.

Ce que nous savons c'est qu'il ne sera plus possible de faire une demande d'accompagnement après juillet 2025 mais nous pensons que la réalisation des accompagnements pourra se dérouler au 2ème semestre 2025 pour les demandes validées à la fin du programme (mai - juin notamment).

Est-il possible de coupler avec une autre ligne de financement pour prolonger l'accompagnement ? Avec une aide régionale spécifique par exemple ?

France Tiers-Lieux ne va pas chercher à s'adjoindre avec un financement tiers. C'est une décision interne à votre structure mais il est toujours pertinent de nous mettre au courant pour que l'on puisse évaluer la complémentarité et donc la pertinence à mobiliser le prestataire plus longtemps.

Peut-on financer l'aide proposée par l'ANCT et ce dispositif ?

Ce sont 2 dispositifs différents et complémentaires. Le marché ANCT est à destination des collectivités et permet une ingénierie au long court, là où ce dispositif s'adresse aux collectifs et sur un accompagnement plus thématique et plus court (quelques jours).

Sur le compagnonnage, est-ce que vous avez identifié des sujets précis ? Et comment cela s'articule avec le dispositif de pair à pair porté par la Région ?

France Tiers-Lieux a identifié des thématiques lors du lancement du marché, et nous avons constitué une équipe pour y répondre. Mais ce n'est pas restrictif, d'autres thématiques peuvent émerger de vos besoins. Ce sont bien les besoins identifiés dans vos réponses au questionnaire qui viendront alimenter les sujets identifiés et les personnes ressources à mobiliser. Vous pouvez aussi être force de proposition sur la thématique et le prestataire que vous avez identifié.

Par rapport à PA'PESS (Région), le dispositif France Tiers-Lieux est national et peut être complémentaire, à l'instar de la question précédente sur la complémentarité des financements.

Dans le questionnaire, la typologie de tiers-lieux semble assez fermée ou/et obscure.

La typologie fait partie des données que l'on doit faire remonter à FTL. Et si elle paraît restrictive, il y a d'autres endroits dans le questionnaire où vous pouvez vous raconter.



Au-delà des réponses que vous nous ferez, nous saurons lire plus finement votre candidature car nous connaissons la plupart d'entre vous. Comme nous l'avons déjà dit, dans ce questionnaire il s'agit surtout de préciser la nature de vos besoins.

Faut-il être adhérent de la Coop pour bénéficier de ce dispositif ?

Non, et on ne se fie pas non plus à la cartographie régionale pour étudier votre éligibilité.

Peut-on cumuler cet accompagnement avec le DLA ?

Dans l'absolu oui, mais s'il y a des demandes conjointes de votre part nous étudierons vos doubles candidatures avec le DLA pour vérifier la pertinence de mobiliser 2 dispositifs en même temps.

Potentiellement le DLA sera plus regardant lorsque l'aide sera sollicitée par un tiers-lieu étant donné que leurs crédits sont limités et que le dispositif FTL est exclusivement dédié aux tiers-lieux.

Est-ce que vous pourrez accompagner plus de tiers-lieux que sur le DLA collectif mené depuis 4 ans en partenariat avec la Coop et France Active ?

L'enveloppe est en effet plus conséquente car sur le DLA collectif nous ne pouvons accompagner que 10 tiers-lieux maximum autour d'une thématique.

Dans le cadre de ce dispositif, on peut mobiliser une dizaine d'accompagnements collectifs, une dizaine d'accompagnements individuels et une quinzaine de compagnonnages. Voire plus si l'enveloppe de FTL le permet et si les besoins sont là.

Est-ce qu'entre la candidature via le questionnaire et le passage en COPIL vous reprenez contact avec les porteurs de projets ?

Ce n'est pas prévu, mais vous pouvez nous envoyer des informations complémentaires au besoin. Nous organisons un échange individuel après le passage au 1er Copil, pour réaliser les diagnostics.

Bonus

Programme régional opéré par la Coopérative Tiers-Lieux :

<https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/dispositifs>

Programme national piloté par France Tiers-Lieux :

<https://francetierslieux.fr/accompagner-tiers-lieux>



la

coopérative



tiers-lieux

Réunion d'informations

24 septembre 2024

—
*Accord-cadre relatif à une prestation de mise en œuvre et
de réalisation de l'accompagnement des tiers-lieux dans le
cadre du programme d'ingénierie de France Tiers-Lieux*

Lot 03 | Nouvelle-Aquitaine

Accompagner les tiers-lieux

France
TIERS
LIEUX



Rendez-vous sur <https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/dispositifs>



#1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME

FRANCE TIERS-LIEUX, PILOTE NATIONAL DU PROGRAMME

Le GIP France Tiers-Lieux **conçoit, organise, pilote et suit** le dispositif d'ingénierie : il est responsable de la mise en place de l'accompagnement au plus près des besoins des porteurs de projets.

Equipe dédiée :

- o Cécilia Quay-Chatelet, responsable des programmes
- o Sophie Dubernet, chargée d'ingénierie
- o Marianne Fougrouse, responsable administrative et financière



RÔLE DES OPERATEURS REGIONAUX

la

coopérative

tiers-lieux



Sur chacun de 15 territoires, les opérateurs ont pour mission de :

- **Identifier et sélectionner** les tiers-lieux éligibles au programme selon les critères
- **Qualifier les besoins**
- **Orienter** le tiers-lieu vers la solution la plus adaptée à ses besoins
- **Organiser et mettre en œuvre l'accompagnement** en s'appuyant sur son écosystème d'experts et de compagnons identifiés dans le cadre du programme
- **Coordonner** le programme à l'échelle régionale en lien avec les équipes de France Tiers-lieux
- **Animer un écosystème d'experts et de compagnons**

A noter :

Un interlocuteur principal doit être identifié auprès de France Tiers-Lieux et être en lien avec l'ensemble des parties prenantes de l'accompagnement (sous-traitants, co-traitants etc..)

15 OPERATEURS PARTOUT EN FRANCE



15 OPERATEURS REGIONAUX

- 1- Ile de France : **A+ c'est mieux**
- 2- Auvergne-Rhône-Alpes : **Intermède**
- 3- Nouvelle Aquitaine : **La Coopératives des Tiers-lieux**
- 4- Occitanie : **La Rôsée**
- 5- Hauts-de-France : **La Compagnie des Tiers-lieux**
- 6- Bretagne : **Bretagne Tiers-lieux**
- 7- Pays de la Loire : **CAP Tiers-lieux**
- 8- Provence-Alpes-Côte d'Azur : **Sud Tiers-Lieux**
- 9- Grand-Est : **Tiers-lieux Grand Est**
- 10- Centre Val de Loire : **Ambitions Tiers-lieux**
- 11- Bourgogne-France-Comté : **Tiers-lieux BFC**
- 12- Normandie : **Tilino**
- 13- Corse : **Sud Tiers-Lieux & Dà Locu**
- 14- La Réunion : **Seyes**
- 15- Guadeloupe/Martinique : **Association des tiers-lieux de Martinique**

.....

Guyane et Mayotte : ces territoires font l'objet d'un fonds de réserve, les demandes seront à transférer à sophie.dubernet@francetierslieux.fr

À qui s'adresse ce programme ?

Ce programme est dédié aux **tiers-lieux de statut privé** en phase de consolidation ou de développement répondant à 5 critères :

01. **Des projets ancrés sur leur territoire** : qui répondent aux besoins du territoire, s'appuient sur ses ressources, impliquent ses parties prenantes
02. **Une hybridation d'activités et de revenus** : des revenus divers permettant l'équilibre et la stabilité financière sur plusieurs années
03. **La libre contribution et l'évolutivité** : des gouvernances ouvertes et partagées permettant aux habitants et usagers de s'impliquer et de faire évoluer le projet
04. **Des lieux de vie, de convivialité et de mixité** : un cadre accueillant permettant les interactions sociales imprévues
05. **Une place faite à l'expérimentation et la création** : des projets souples, évolutifs et adaptables, permettant l'émergence du "hors cadre"

 *Le projet doit exister depuis plus d'un an mais sans obligation d'une forme juridique de la même durée. Le programme vise à accompagner des tiers-lieux qui ont dépassé le stade de l'idéation.*

 *Les tiers-lieux labellisés Manufactures de proximité bénéficiant déjà d'un soutien en ingénierie ne sont pas éligibles au programme.*

Quel est le contenu de ce programme ?

Du compagnonnage pour bénéficier d'un partage d'expérience d'un autre tiers-lieu

Ce sont des retours expérimentés, à travers des partages d'expériences et de vécus, des visites et des rencontres, de la part de lieux matures.

Le choix du tiers-lieu compagnon se fera en fonction de l'expertise recherchée, de la proximité géographique, de la similarité de typologie de territoire et d'activités et de la personnalité des pilotes des structures / tiers-lieux.

Des accompagnements collectifs pour s'outiller autour de sujets clés et partagés par d'autres tiers-lieux

Ce sont des parcours collectifs organisés autour de thématiques communes à plusieurs projets, sur des enjeux fonciers, de gouvernance, de RH, de coopération territoriale par exemple, dispensés par des experts sélectionnés.

Si les besoins des tiers-lieux sont dispersés sur le territoire, nous pourrions proposer la duplication d'un accompagnement collectif sur plusieurs territoires afin de garantir un accès de proximité aux tiers-lieux (ex : Poitiers / Limoges / Agen / Bayonne / Niort / La Rochelle / Angoulême).

Des accompagnements individuels sur-mesure pour bénéficier d'une expertise personnalisée

C'est un accompagnement par un expert "métier" ou "compétence" pour des projets qui font face à une problématique spécifique en matière de passage à l'échelle ou qui traversent une situation d'urgence.

Ces trois dispositifs d'accompagnement sont cumulables, à conditions que cela soit pertinent avec les besoins du tiers-lieu et que le parcours soit cohérent pour le tiers-lieu.

Comment bénéficier du programme ?

Candidature

Il convient dans un premier temps de remplir [ce questionnaire](#) qui nous permettra d'identifier les structures demandeuses et de vérifier l'éligibilité de votre tiers-lieu.

Diagnostic

Le cas échéant, vous serez recontacté pour étudier plus précisément votre demande d'accompagnement et qualifier vos besoins.

Prestataire

Nous chercherons ensuite à identifier le format d'accompagnement adéquat (compagnonnage, accompagnement individuel ou accompagnement collectif) et le prestataire adapté pour vous accompagner.

Sélection

Enfin, votre demande sera soumise en comité de pilotage trimestriel auprès de France Tiers-Lieux.

Financier

L'accompagnement est pris en charge dans le cadre du programme financé par France Tiers-Lieux.

Délai

Le programme est ouvert jusqu'en juillet 2025 et les candidatures se font au fil de l'eau.

Les étapes pour les tiers-lieux bénéficiaires

Environ 3 mois

01. Candidature

Comité de pilotage France Tiers-Lieux pour sélectionner les lieux éligibles

02. Diagnostic

Réalisé par la Coopérative Tiers-Lieux pour affiner votre besoin

Identification du bon format d'accompagnement du bon prestataire

Comité de pilotage France Tiers-Lieux pour valider l'accompagnement

03. Lancement de l'accompagnement



Toute demande d'accompagnement doit démarrer par ce formulaire de candidature

<https://forms.gle/fHYAotUWxUGWQBmaA>



Composition équipe intervenante

Équipe

- Coordination assurée par Chloé Rivolet (Coop')
- Interventions de l'équipe salariée de la Coop' et de l'équipe élargie constituée d'une 30aine de structures

Notre intervention est organisée autour de l'équipe salariée de la Coopérative Tiers-Lieux et d'une équipe élargie sous-traitante en fonction des accompagnements qui seront mobilisés.

Nous proposons **une quinzaine de tiers-lieux** et **une dizaine de consultants**, répartis sur le territoire régional, en compagnonnage et/ou expertise spécifique mobilisable sur des accompagnements.

Les consultants proviennent de notre écosystème partenarial et nous avons déjà éprouvé des relations de travail ensemble.

D'autres consultants pourront être intégrés dans l'équipe en fonction des thématiques et des besoins supplémentaires identifiés au cours du programme.

Nous avons fait le choix de mobiliser une équipe élargie hybride, majoritairement constituée de tiers-lieux bénéficiant d'une expérience certaine sur des sujets spécifiques et en capacité d'accompagner leurs pairs, mais aussi constituée de consultant.e.s sur des domaines d'expertises précis et complémentaires aux nôtres et à ceux des tiers-lieux.



#? CALENDRIER

Calendrier

- Lancement de la communication : 2 septembre 2024
- Webinaire de présentation du programme aux tiers-lieux : 24 septembre à 11h
- 1er Copil avec France Tiers-Lieux pour sélectionner les tiers-lieux éligibles : 22 octobre
- 2ème Copil avec France Tiers-Lieux pour sélectionner les tiers-lieux bénéficiaires : 12 novembre
- Premiers diagnostics auprès des tiers-lieux : fin octobre / début novembre
- Lancement premiers accompagnements : décembre / janvier
- Fin du programme : juillet 2025 (dernier Copil probablement autour de mai / juin)



Coopérative Tiers-Lieux

tierslieux.net | contact@tierslieux.net

Coordination

Chloé Rivolet | chloe@tierslieux.net